

Étudiants ou Avenir

Responsabilité civile professionnelle - Protection juridique Pour être protégé pendant vos stages

La RCP-PJ est une assurance fortement recommandée qui vous garantit en cas de dommages occasionnés lors de vos stages :

- l'indemnisation des victimes⁽²⁾
- des médecins conseils experts pour vous défendre

La PJ, c'est aussi :

Des juristes qui vous aident pour vos litiges de la vie courante (litiges avec le propriétaire de votre studio, votre banquier, un garagiste ou votre opérateur de téléphonie...) et vos litiges professionnels.

EXEMPLE

Vous levez une patiente sans savoir qu'elle est en convalescence après une opération, la prothèse de hanche nouvellement installée se luxé. La patiente n'aurait pas dû être levée, elle vous attaque en justice. La RCP-PJ vous couvre à hauteur de 8 millions d'euros en cas de dommages corporels⁽²⁾.



POUR SOUSCRIRE
RENDEZ-VOUS SUR
ETUDIANT.MACSE.FR
et recevez votre attestation
immédiatement par email.

ASSURANCE OFFERTE (1)

(1) Hors cotisation. Hors cotisants en Israël. (2) Hors limite de 8 millions d'euros par sinistre et 2 millions par année d'assurance.

